

Des environnements d'apprentissage optimisés pour / par les LV

Procédure de labellisation

Chaque établissement scolaire peut demander un label de qualité. Les conditions pour obtenir un label EOL sont mentionnées dans les grilles ci-dessous et doivent être validées par les autorités locales avant la demande de l'école.

La procédure se déroule en trois phases :

1. Identification

L'établissement scolaire dépose une demande de labellisation auprès de l'autorité éducative.

2. Reconnaissance

L'établissement scolaire obtient la labellisation à un niveau adéquat (1 à 3 étoiles) auprès de ses autorités compétentes pendant trois ans.

3. Contrôle qualité

Les établissements labellisés s'inscrivent dans un réseau international d'établissements de qualité EOL et doivent en être membres actifs afin de préserver leur appartenance. Le contrôle de la qualité se fait par un processus de reconnaissance ouvert à travers le réseau. Le CELV cartographie le réseau EOL sur son site web.

1. LANGUES et LANGAGES			
	EOL*	EOL**	EOL***
1.1. Les élèves sont soutenus dans le développement de compétences en langues.	√	√	√
1.2. Développer les compétences de communication est un objectif transversal.	√	√	√
1.3. L'école a une politique de communication plurilingue.		√	√
1.4. L'école développe une conscience linguistique au sein de la communauté.			√
2. VALORISATION DES LANGUES			
	EOL*	EOL**	EOL***
2.1. L'école sensibilise les élèves aux langues.	√	√	√
2.2. La dimension linguistique fait partie de l'évaluation.		√	√
2.3. L'école dispose d'une véritable politique linguistique d'établissement.	√	√	√
2.4. L'école valorise la diversité linguistique auprès de ses partenaires.			√
3. INTERCULTURALITÉ			
	EOL*	EOL**	EOL***
3.1. L'école favorise les compétences de coopération, le travail de groupe et l'empathie.	√	√	√
3.2. Toute discipline est enseignée à travers une approche sensible des LV et cultures.		√	√
3.3. L'école développe des partenariats et réseaux internationaux.	√	√	√
3.4. L'école mène un plan global en faveur de l'inclusion.			√
4. CURRICULUMS ENRICHIS			
	EOL*	EOL**	EOL***
4.1. Les biographies et répertoires langagiers sont valorisés.	√	√	√
4.2. Une approche intégrée des langues contribue à diversifier l'offre linguistique.		√	√
4.3. La continuité des apprentissages linguistiques fait partie du projet d'école.	√	√	√
4.4. L'offre linguistique contribue explicitement à promouvoir l'intelligence collective.			√
5. LES LANGUES AU QUOTIDIEN			
	EOL*	EOL**	EOL***
5.1. L'école soutient la formation en LV en lien avec les objectifs personnels de l'élève.		√	√
5.2. Tous les espaces d'apprentissage sont explorés pour favoriser la formation en LV.	√	√	√
5.3. L'école contribue à une stratégie territoriale de multilinguisme.		√	√
5.4. L'école est à l'initiative du développement d'un environnement multilingue.			√